

(N° 19.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1871.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get de la Dette Publique pour l'exercice 1872.

(Voir le N° 97, session de 1870-1871 et le N° 29, session de 1871-1872 de la
Chambre des Représentants et le N° 16 du Sénat.)

Présents : MM. FORTAMPS, TERCELIN, VERGAUWEN, le Baron BETHUNE, le Baron
VAN CALOEN, le Marquis DE RODES, Vice-Président Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique pour 1872, rectifié et tel qu'il a été présenté
par M. le Ministre des Finances, monte à la somme de fr. 49,379,502-03.

Le premier projet de Budget de cet exercice s'élevait à
la somme de fr. 46,982,599 55
dépassant ainsi de » 4,561,597 50
le Budget voté pour 1871, qui s'élevait à la somme de » 45,421,202 05
en y comprenant les crédits alloués : 1° par la loi du 10 juin 1870 (Achat du
Jardin Botanique); 2° par la loi du 30 décembre 1870 (Rémunération des
miliciens.)

Les augmentations réelles du Budget de 1872 proviennent principale-
ment :

1° De l'exécution de la convention du 25 avril 1870 avec la Société des
Bassins Houillers ;

2° De l'émission de l'emprunt de 51,000,000 fr. décrété par la loi du
27 juillet 1871 ;

3° De l'accroissement des diverses charges énumérées au Chapitre des rému-
nérations.

Les diverses demandes ayant été parfaitement justifiées, par l'Exposé des
motifs et par les renseignements fournis par le Gouvernement en réponse aux
questions qui lui ont été adressées par la Section centrale de la Chambre des
Représentants, votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer,
à l'unanimité, l'adoption du Budget de la Dette Publique pour 1872.

Le Vice-Président Rapporteur,
Marquis DE RODES.